TRISAN

DEUTSCH-FRANZÖSISCH-SCHWEIZERISCHE OBERRHEINKONFERENZ

CONFERENCE FRANCO-GERMANO-SUISSE DU RHIN SUPERIEUR

CENTRE DE COMPÉTENCES TRINATIONAL

pour vos projets de santé

SANTÉ SANS FRONTIÈRE
GESUNDHEIT OHNE GRENZEN

Les systèmes de prévention et de promotion de la santé en France, en Allemagne et en Suisse

Mesures et stratégies pour le bien vieillir

Fonds européen de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)

Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt

Les systèmes de prévention et de promotion de la santé en France, en Allemagne et en Suisse – Mesures et stratégies pour le bien vieillir

Février 2019

Ce document constitue l'un des modules d'une étude élaborée par le centre de compétences TRISAN à la demande du groupe de travail Politiques de santé de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur sur le sujet de la prise en charge de la perte d'autonomie. Cette étude vise à approfondir la connaissance mutuelle des systèmes, connaître les stratégies et projets conduits de part et d'autre de la frontière et identifier les besoins et potentiels de coopération transfrontalière.
Les publications de TRISAN sont disponibles en version française et allemande sur le site internet de TRISAN (www.trisan.org > Documentation).

Dieses Dokument stellt ein Modul einer Studie dar, die vom trinationalen Kompetenzzentrum TRISAN im Auftrag der Arbeitsgruppe Gesundheitspolitik der Deutsch-französisch-schweizerischen Oberrheinkonferenz erarbeitet wurde und sich ausgiebig mit dem Thema Pflege beschäftigt. Ziel der Studie ist es, die gegenseitigen Kenntnisse der Systeme zu vertiefen, eine Bestandsaufnahme der Strategien und Projekte in den drei oberrheinischen Gesellschaften zu realisieren und die Potentiale und Bedarfe der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit zu identifizieren.
Die Publikationen von TRISAN sind online in deutscher und französischer Sprache unter www.trisan.org / Publikationen verfügbar.

Document élaboré conjointement par TRISAN et le groupe d'experts « Promotion de la santé et prévention » du Groupe de travail « Politiques de santé » de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur.

Conception et développement :

- Erika Cenefels, Agence régionale de santé Grand-Est ;
- Ellen Hipp, Landratsamt Lörrach ;
- Lucien Jacques, Conseil Départemental Bas-Rhin ;
- Lydia Kassa, TRISAN ;
- Cindy Léobold, IREPS Grand-Est ;
- Carole Mochel-Wirth, Conseil Départemental Haut-Rhin ;
- Marion Oberle, IREPS Grand-Est ;
- Dr. Irène Renz, Amt für Gesundheit Basel-Landschaft ;
- Christina Schedel, Landratsamt Karlsruhe ;
- Anais Spindler, Conseil Départemental Bas-Rhin ;
- Isabel Zihlmann, Public Health Suisse.

Rédaction :

- Lydia Kassa, TRISAN.

Traduction :

- Lydia Kassa, TRISAN ;
- Eddie Pradier, TRISAN.

Mise en page :

- Astrid Dacquin, TRISAN ;
- Lydia Kassa, TRISAN ;
- Christian Kleinert, Euro-Institut.

Sommaire

1. Contexte général 5
2. Présentation des mesures et stratégies de prévention et de promotion de la santé 7
   2.1 Allemagne 7
   2.2 France 12
   2.3 Suisse 18
3. Annexe 1 : Liste des personnes ayant participé à l'élaboration du document 24

1. Contexte général

Le présent document a été élaboré par TRISAN à la demande et en concertation étroite avec le groupe d´experts « Promotion de la santé et prévention » du groupe de travail « Politiques de Santé » de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur.

TRISAN est un centre de compétences trinational pour favoriser la coopération transfrontalière dans le champ de la santé dans le Rhin supérieur. Le centre de compétences a été créé dans le cadre d'un projet initié par la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur et cofinancé par le programme INTERREG V Rhin supérieur. Il est porté par l'Euro-Institut, institut spécialisé dans la formation, l'accompagnement de projet et le conseil sur les questions transfrontalières. Sont également partenaires du projet : l'ARS Grand Est, le Ministerium für Soziales und Integration Baden-Württemberg, le Regierungspräsidium de Karlsruhe, le Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit und Demografie Rheinland-Pfalz, le département de santé Bâle-Ville, les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Argovie ainsi que la confédération helvétique.

Le groupe d'experts « Promotion de la santé et prévention » est composé de représentants des administrations et associations allemandes, françaises et suisses travaillant dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé. Placé sous la tutelle du Groupe de travail « Politiques de santé » de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur, le groupe d'experts constitue un espace privilégié pour le dialogue et le développement de la coopération transfrontalière sur les questions de prévention et de promotion de la santé à l'échelle du Rhin supérieur. Le groupe d'experts a notamment élaboré en 2016 un document stratégique intitulé « **Recommandations pour les années 2017 à 2027 en vue de renforcer la promotion de la santé dans la région du Rhin Supérieur »** (https://www.conference-rhin-sup.org/fr/sante/telechargements.html) dans le cadre duquel quatre champs d´action prioritaires ont été identifiés:

- Promouvoir la santé tout au long de la vie ;
- Renforcer l´égalité des chances dans le domaine de la santé ;
- Développer les compétences en matière de santé ;
- Améliorer la qualité de vie.

Le présent document vise à présenter les cadres nationaux, régionaux et locaux dans lesquels s´inscrivent des projets concrets de promotion de la santé/prévention menés sur le champ du bien vieillir. La réalisation de ce document vient répondre aux enjeux et objectifs suivants :

- La mise en œuvre des recommandations figurant dans le document stratégique 2017-2027 mentionné ci-dessus, en particulier celles concernant l'axe prioritaire n°1 (« Promouvoir la santé tout au long de la vie ») suppose de développer au préalable la connaissance mutuelle des systèmes et des dispositifs existants de part et d'autre de la frontière;
- Le champ de la prévention et de la promotion de la santé étant un secteur extrêmement vaste, il a semblé pertinent de se concentrer d'abord sur la thématique du « bien vieillir ». L'exercice pourra être ensuite poursuivi sur d'autres thématiques ciblées ;
- Dans le cadre de ses réflexions stratégiques, le comité d'experts a estimé que l'un des enjeux d'avenir concernant les politiques du « bien vieillir » serait le rôle que peuvent

jouer en la matière les acteurs communaux. Le comité d'experts ambitionne de développer des échanges de bonnes pratiques sur le sujet. C'est la raison pour laquelle une attention particulière sera portée aux actions menées au niveau communal et local. Par ailleurs, l'échange de bonnes pratiques ne fait réellement de sens que si les acteurs sont en mesure de replacer ces pratiques dans leur contexte. D'où intérêt de s'intéresser aux cadres nationaux, régionaux et communaux/locaux.

La réalisation de ce document s'inscrit dans une série d'actions menées par le centre de compétences TRISAN à la demande du Groupe de travail Politiques de santé de la conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur sur la thématique de la prise en charge de la personne âgée et de la perte d'autonomie. Les autres actions, dont les résultats sont disponibles sur le site internet de TRISAN, sont les suivantes :

- Module 1 : Rédaction d'un cahier thématique sur les systèmes de prise en charge de la perte d'autonomie en France, en Allemagne et en Suisse (structures, acteurs, financements) ;
- Module 2 : Elaboration d'une liste de projets dans le domaine de la dépendance ;
- Module 3 : Organisation d'un atelier stratégique sur le maintien à domicile ;
- Module 4 : Organisation d'un séminaire conjointement avec InfoBest Kehl-Strasbourg sur la portabilité de la prise en charge financière de la dépendance ;
- Modules 5 et 6 : Collaboration avec le groupe d'experts « Promotion de la santé et prévention » du Groupe de travail « Politiques de santé » de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur :
    - Elaboration d'un document stratégique sur les systèmes de promotion de la santé et prévention en France, en Allemagne et en Suisse ;
    - Organisation d'un colloque trinational conjointement avec le groupe d'experts sur le bien-vieillir et le territoire favorable aux ainés.

Dans ce document, nous traiterons successivement l'Allemagne, la France et la Suisse. Pour chaque pays seront présentés les cadres d'action au niveau national, au niveau des régions/départements/*Länder*/cantons et au niveau local/communal. Nous présenterons à la fois les acteurs les plus importants et leurs compétences, les bases juridiques, les stratégies mises en place et les aspects liés au financement. En raison de l'intérêt porté par le comité d'expert au rôle que peuvent jouer les communes, la présentation des systèmes sera complétée par la présentation d'un ou deux projets de niveau communal, à titre illustratif.

Le présent document a été rédigé par TRISAN sur la base des informations rassemblées et construites par un groupe projet composé de représentants du groupe d'expert « Promotion de la santé et prévention ». Le groupe projet s'est réuni à deux reprises entre avril 2018 et octobre 2018. Une liste des personnes ayant participé à l'élaboration de ce document se trouve en annexe 1.

2. Présentation des mesures et stratégies de prévention et de promotion de la santé

2.1 Allemagne

En Allemagne, il faut différencier entre le niveau fédéral, le niveau des Länder et le niveau communal. La politique de promotion de la santé est très largement définie au niveau des Länder et les stratégies mises en place varient fortement d'un Land à l'autre. Dans le cadre de ce document, nous nous intéresserons principalement aux deux Länder faisant partie de la région du Rhin supérieur, à savoir les Länder de Bade-Wurtemberg et de Rhénanie-Palatinat.

Niveau fédéral

A l'échelle fédérale sont mises en place régulièrement des stratégies nationales appelées « **Objectifs nationaux de santé** ». Ces derniers prennent la forme de conventions multi-partenariales conclues entre les acteurs de santé (Etat fédéral, nationaux Länder, communes, financeurs, prestataires de soins, organisations de patients, groupes de soutien, syndicats, associations, représentants du monde économique et du monde scientifique). On dénombre actuellement neuf « objectifs nationaux de santé ». La politique de promotion de la santé est intégrée dans l´objectif national **« Vieillir en bonne santé »** (*Gesund älter werden*) mis en place en 2012.

La **loi pour le renforcement de la promotion de la santé et de la prévention** (*Gesetz zur Stärkung der Gesundheitsförderung und der Prävention*) de 2015 encourage les actions dans les domaines de la prévention et de la promotion de santé pour toutes les catégories d´âges. Ce faisant, elle impacte l'ensemble du parcours de vie (actions au sein des crèches, des écoles, sur le lieu de travail ou dans les établissements d´hébergement pour personnes âgées dépendantes). La loi promeut par exemple des dépistages précoces pour toutes les catégories d´âge et définit des mesures concernant la vaccination. Elle vise également à renforcer la collaboration entre les acteurs. Par cette loi, les caisses d'assurance dépendance se sont vues confier une mission de prévention : Elles doivent investir annuellement plus de 500 millions d´euros dans la promotion de la santé et la prévention.

La prévention et la promotion de la santé sont ancrées institutionnellement au sein de l'**Autorité fédérale pour l'éducation en santé (***Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung - BZgA***)**. Cette autorité a été mandatée en 2016 par la Fédération nationale des caisses de l'assurance maladie légale (*GKV-Spitzenverband*) pour concevoir des actions de prévention et de promotion de la santé pour l'ensemble des caisses de l'assurance maladie légale. La *BZgA* est également en charge de la mise en œuvre, de l´évaluation scientifique et du contrôle qualité de ces actions.

Avec la loi pour le renforcement de la promotion de la santé et de la prévention de 2015 a été mise en place la **Conférence nationale de prévention** (*Nationale Präventionskonferenz*). Cette conférence est composée de représentants de caisses de l'assurance maladie légale, de l'Etat fédéral, des Länder, des communes, de l´Agence fédérale pour l'Emploi et des partenaires sociaux. Elle a pour mission d'élaborer des recommandations en matière de prévention dans lesquelles sont définis des objectifs, des publics cibles et des champs d´action.

Niveau des Länder

1. Land de Bade-Wurtemberg

Le Land de Bade-Wurtemberg a mis en place une stratégie de santé qui vise à promouvoir la santé des personnes dans toutes les phases de leur vie. Cette stratégie repose sur le **Plan d'avenir santé** (*Zukunftsplan Gesundheit*) et la **Charte de santé du Land de Bade-Wurtemberg** (*Gesundheitsleitbild Baden-Württemberg*) », dans lesquels sont définies les actions du gouvernement du Land. Ces actions sont mises en œuvre soit au niveau du Land, soit au niveau des *Stadt- et Landkreise*. En coopération avec de nombreux acteurs privés et publics des secteurs de la santé, de l'éducation et du social. En matière de « bien vieillir », l´objectif de la Charte de santé du Land (*Gesundheitsleitbild*) est de permettre aux personnes âgées de rester autonome et en bonne santé le plus longtemps possible. Par ailleurs, il est considéré qu'apprendre à mieux faire face à la maladie et aux handicaps peut contribuer à améliorer la qualité de vie.

Le ministère des affaires sociales et de l´intégration (*Ministerium für Soziales und Integration*) a élaboré en coopération avec d'autres ministères du Land une stratégie spécifiquement dédiée à la politique des seniors appelée « ***Kompass Seniorenpolitik*** ». Cette stratégie vise à adapter les conditions cadre pour la participation de personnes âgées à la société. Par ailleurs, elle promeut l'accessibilité et renforce les structures de maintien à domicile. D'autres thématiques concernent la mobilité, la sécurité financière et la protection contre la criminalité.

2. Land de Rhénanie-Palatinat

Le ministère des affaires sociales, du travail, de la santé et de la démographie de Rhénanie-Palatinat (*Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit und Demografie Rheinland-Pfalz*) a mis en place une stratégie appelée « **Programme d´avenir Santé et soins 2020** » (Zukunftsprogramm « *Gesundheit und Pflege 2020* »). Cette stratégie définit des mesures et concepts visant à assurer une offre de soins de qualité. Le focus est mis sur l´offre de soins dans les régions rurales. Différentes thématiques sont abordées, telles que le changement démographique et les besoins médicaux qui en découlent. Le programme d´avenir souligne le fait que les personnes âgées souhaitent rester autonomes, actives et mobiles aussi longtemps que possible, et met en avant la nécessité d´agir de manière préventive dès aujourd´hui.

Le Land a mis en place une structure (***Leitstelle « Gut Leben im Alter »***) chargée de représenter les intérêts des seniors dans différents domaines politiques. Ses missions englobent la promotion du vieillissement actif, la participation de personnes âgées, la prévention à travers l'encouragement à une activité physique au quotidien, ainsi que la promotion de la formation continue et le vivre ensemble des générations.

La **convention cadre prévention** du Land de Rhénanie-Palatinat soutient des actions de préventions transversales et met le focus sur les personnes présentant un risque élevé en prenant en compte les spécificités liées au genre. Dans ce cadre, quatre réseaux ont vu le jour dans le Land de Rhénanie-Palatinat :

- Le réseau « Grandir en bonne santé »
- Le réseau « Vivre et travailler en bonne santé »
- Le réseau « Vieillir en bonne santé »

- Le réseau « Promotion de la santé communale »

Le **réseau « Vieillir en bonne santé »** travaille principalement autour des sujets alimentation, activités physiques et santé psychique.

Niveau communal

1. Dans le Land de Bade-Wurtemberg

Dans le Land de Bade-Wurtemberg ont été mises en place au niveau des *Stadt- et Landkreise* des **conférences de santé communales** (*Kommunale Gesundheitskonferenzen*). Il s'agit de plateformes de niveau (inter-)communal dont l'objectif est d´analyser l´offre locale de santé d'élaborer des recommandations et d´accompagner leur mise en œuvre.

Les conférences de santé communales sont portées par les *Landratsämter* (administration des *Stadt- et Landkreise*), le plus souvent par le service santé (*Fachbereich Gesundheit / Gesundheitsamt*). Elles sont composées de représentants des administrations et établissements locaux intervenant dans les domaines suivants : Promotion de la santé et de la prévention, offre de santé, entraide, droits des patients, action sociale. La participation des citoyens aux débats est également possible. Dans la plupart des cas, la conférence est animée par le *Landrat* ou le maire.

Les recommandations sont transmises au niveau du Land, ce qui permet d´établir un lien étroit avec l'administration du Land.

Les conférences de santé communales couvrent un champ thématique très large englobant la promotion de la santé, la prévention, l'offre de santé et la prise en charge de la perte d'autonomie. Elles s'intéressent également à la question du bien vieillir.

Dans le cadre du Plan d´avenir Santé évoqué plus haut, le ministère des affaires sociales et de l´intégration et le Département de santé publique du Land (*Landesgesundheitsamt)* ont lancé l'initiative « **Grandir et vivre en bonne santé au Bade-Wurtemberg** » (*Gesund aufwachsen und leben in Baden-Württemberg)* Cette initiative soutient les villes et communes dans leurs projets visant à promouvoir des conditions de vie favorables à la santé pour toutes les générations.

Au sein de *Landesgesundheitsamt* a été mis en place le **Bureau de coordination pour l´égalité des chances en matière de santé** (*Koordinierungsstelle für Gesundheitliche Chancengleichheit*). Ce bureau de coordination fait partie du réseau national de coopération pour l'égalité en matière de santé (*Kooperationsverbund Gesundheitliche Chancengleichheit*). Il s'agit d'un bureau de mise en réseau de tous les acteurs de la promotion de la santé et la prévention au niveau du Land. L'objectif est de favoriser la santé des personnes les plus vulnérables. Il identifie et diffuse des bonnes pratiques en matière de promotion de la santé au niveau des communes, des quartiers, des *Stadtkreise* et des *Landkreise*. Par ailleurs, le bureau conseille les communes dans leur mise en œuvre de stratégies de santé. Depuis 2018, le bureau englobe trois thématiques principales : grandir en bonne santé, vieillir en bonne santé et le développement de quartier avec un focus sur l'activité physique.

2. Dans le Land de Rhénanie-Palatinat

En Rhénanie-Palatinat, la **Centrale du Land pour la promotion de santé** (*Landeszentrale für Gesundheitsförderung*) accompagne les villes, communes et *Kreise* dans leurs actions visant à assurer

aux personnes âgées une vie en bonne santé. Pour ce faire, elle organise des conférences et documente les résultats.

Depuis 2012, une initiative participative (*Beteiligungsprozess*) encourage les communes dans la mise en œuvre de leurs idées et projets. Les communes qui souhaitent participer à cette initiative obtiennent des recommandations pour planifier leurs projets dans une brochure dédiée intitulée « **Bien vivre à un âge avancé – concevoir ensemble le changement démographique** » (*Gut leben im Alter – den demografischen Wandel gemeinsam gestalten*).

Le ministère des affaires sociales, du travail, de la santé et de la démographie de Rhénanie-Palatinat a lancé la campagne « **Je bouge – je vais bien** » (*Ich bewege mich – mir geht es gut*) dont l'objectif est notamment de promouvoir par exemple l´activité physique dans les espaces publics des communes.

Exemple de projets concrets au niveau communal : Bade-Wurtemberg

Dans le domaine du bien vieillir, les communes peuvent, dans le cadre de la stratégie **«** Quartier 2020 – Concevoir.Ensemble » (« ***Quartier 2020 – Gemeinsam.Gestalten* »**), mettre en œuvre des projets concrets visant à rendre les quartiers mieux adaptés pour les personnes âgées et toutes les générations. La stratégie est portée par le ministère des affaires sociales et de l´intégration du Land de Bade-Wurtemberg, qui met à disposition 3 millions d´euros. La notion de « quartier » ne renvoie pas à un quartier avec des frontières administratives bien délimitées, mais plutôt à l'idée d'un territoire auquel les habitants s'identifient. Il peut s'agir aussi d'une zone de voisinage ou d'un village entier.

Le *Gesundheitsamt* du *Landkreis* de Heilbronn a lancé le **projet « Rencontres d´activité physique »** (« *Bewegungstreffs im Freien*»). Ce projet est mené en coopération avec des villes et communes du *Landkreis*, des associations sportives, le *Landesgesundheitsamt* et la Fédération des sports du Land de Bade-Wurtemberg. Le projet vise à organiser des rencontres permettant aux personnes âgées de participer gratuitement à des exercices de mobilité, de renforcement, d'équilibre et d´endurance pendant 30 minutes. Les animateurs sont des bénévoles, et le *Gesundheitsamt* de Heilbronn soutient les communes dans la planification et la mise en œuvre des rencontres. L´objectif est d´assurer une offre d´activités physiques aux personnes âgées et parallèlement de promouvoir l´échange social. 15 villes et communes proposent ce type de rencontres.

Exemple de projets concrets au niveau communal : Rhénanie-Palatinat

Le **projet modèle *Gemeindeschwester*^{plus}** (sœur communal) a été lancé par le Land de Rhénanie-Palatinat en 2015. Le projet est mis en œuvre au niveau communal et s´adresse aux personnes de 80 ans et plus, encore valides, mais qui souhaitent bénéficier d'un soutien et être conseillées. Les *Gemeindeschwester*^{plus} rendent visite aux personnes avec leur accord et les conseillent gratuitement et individuellement. L'offre englobe des visites à domicile préventives, par exemple concernant la situation sociale, l'offre de soins, le logement, la mobilité, les loisirs ou les liens sociaux, ainsi que l'orientation vers des offres de participation citoyenne à proximité, comme des rencontres seniors, des offres d'activité physique, des manifestations ou des cours intéressants. Il peut s´agir de visites uniques, mais selon les besoins et la situation de la personne concernée, il est possible également de prévoir plusieurs visites. La documentation des visites permet d´évaluer en quelle mesure les communes développent leurs réseaux sociaux et leurs offres de soutien et comment elles peuvent

combler les lacunes de l'offre. Le projet participe au développement des espaces sociaux pour une vie autonome à un âge avancé.

Six *Landkreise* et trois communes ont participé au projet modèle de juillet 2015 à décembre 2018. Ce projet, financé par le Land, a vocation à être élargi, avec une participation financière des caisses de l'assurance maladie et de l'assurance dépendance.

2.2 France

Afin de comprendre la répartition des compétences dans le domaine du bien vieillir en France, il faut en premier lieu aborder l´organisation complexe de l´administration territoriale française. Contrairement à l´Allemagne et à la Suisse, la France est un Etat centralisé. Pour cette raison, les acteurs institutionnels et financeurs du bien vieillir sont équivalents dans les différentes régions. En France, on distingue l'Etat d'une part avec ses administrations déconcentrées et les collectivités territoriales d'autre part.

On différencie les collectivités territoriales suivantes :

- les régions ;
- les départements ;
- les communes, qui peuvent/doivent déléguer une partie de leurs missions aux intercommunalités.

L'action sociale, que ce soit pour les enfants, les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées relèvent de la compétence des Départements. Les communes, de par la clause générale de compétences sont également actrice du champ social et peuvent également déléguer cette action aux intercommunalités.

Par le biais de la Clause générale de compétence, les communes peuvent obtenir une partie de ces compétences, qu´elles peuvent à leur tour déléguer aux intercommunalités.

<u>Niveau national</u>

Au niveau national, le **Ministère de la Santé et des Solidarités** coordonne les actions de santé publique, dont les actions concernant les personnes âgées. Le ministère élabore la stratégie nationale de Santé. La stratégie 2018-2022 met le focus sur la promotion de la santé et la prévention dès le premier chapitre. Un élément central est la prévention de la perte de l´autonomie. L´accès aux soins pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées et la priorisation de l´offre de proximité sont également des éléments repris au sein de la stratégie.

On mentionnera également l´agence nationale de santé publique **« Santé Publique France »**, qui est une agence scientifique et d´expertise dans le champ sanitaire. Dans l´objectif de protéger la santé des populations, elle a en charge entre autre l'observation épidémiologique et la surveillance de l´état des populations, la promotion de la santé, la réduction des risques, la prévention, l´éducation en matière de santé et le lancement de l´alerte sanitaire.

<u>Niveau régional</u>

Les **Agences Régionales de Santé** (ARS) sont responsables de la coordination du système de santé de leur région. Les ARS représentent le ministère de la Santé et des Solidarités au niveau régional. Dans la région du Rhin supérieur, il s´agit de l´ARS Grand Est. Elle définit les politiques de santé dans la région et les met en œuvre dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS). Dans le PRS 2018-2028, le vieillissement de la population et l´accroissement des maladies chroniques sont cités parmi les enjeux

les plus importants auxquels sont confrontés les systèmes de santé. L´axe stratégique n°5 porte sur l´autonomie des personnes âgées et handicapées.

La **Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale** est un service déconcentré de l'Etat qui coordonne et met en œuvre les politiques de promotion de l´égalité pour l´accès à l´autonomie. Un axe essentiel est la promotion des solidarités intergénérationnelles.

L'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Grand Est (IREPS Grand Est) intervient dans le domaine de la promotion de la santé, de l'éducation pour la santé et de la prévention. Contrairement aux deux institutions précédentes, il ne s'agit pas d'un service d'Etat. Elle poursuit l'objectif de participer à la réduction des inégalités de santé.

- Elle accompagne les acteurs et responsables politiques dans l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation de leurs projets pour renforcer la bonne prise en compte du principe d'équité territoriale
- Aux échelons régional et national, elle s'inscrit dans une démarche d'innovation, de développement et d'expérimentation en promotion de santé

L'IREPS Grand Est propose aux acteurs du champ sanitaire, social, éducatif ou de la formation, élus, responsables des politiques de santé, entreprises une large palette de services :

- Formation ;
- Conseil méthodologique ;
- Etudes et expertises ;
- Documentation ;
- Appui aux politiques ;
- Recherche.

<u>Niveau départemental</u>

A cet échelon territorial, coexistent 2 niveaux de compétences :

- Un niveau de compétence départementale étatique déconcentrée : il existe la **Direction départementale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale**.
- Un niveau de compétence départementale décentralisée : les services du **Conseil départemental**, plus précisément une direction de l'Autonomie.

Le **Département** joue un rôle déterminant dans le domaine du bien vieillir. Il est le premier acteur de la solidarité et de la cohésion sociale. Il est notamment compétent pour la création et le financement des établissements pour personnes âgées, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, et la politique de maintien des personnes âgées à domicile. Il évalue, coordonne et verse l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, une prestation dont le montant varie selon le degré de dépendance et les revenus. Il est également responsable de l'autorisation, du financement et du contrôle des services d'aide à domicile. En dehors de la dépendance, les départements via leur service d'action sociale interviennent en soutien de toutes les populations en situation de fragilité dont les publics âgés.

Chaque Département publie un schéma départemental d´amélioration de l´accessibilité des services (SDAAS) et adopte un schéma départemental de l'Autonomie, qui couvre les champs du vieillissement et du handicap.

Si en raison du caractère centralisé de la France, la structuration des acteurs de l'accompagnement et de la prise en charge des personnes âgées est similaire d'un département à l'autre, chaque Département peut mettre en œuvre des mesures propres.

Le **Département du Bas-Rhin**, en tant que chef de file de la politique en faveur des personnes âgées, poursuit son engagement pour l'adaptation de ses territoires à l'avancée en âge, en conduisant une démarche globale et transversale. Il s'agit de soutenir le développement d'un « écosystème » du vieillissement, de stimuler l'innovation et de faciliter les synergies entre les acteurs. Cette démarche se décline de façon très transversale : offre résidentielle, environnement et cadre de vie, action sociale, engagement citoyen, prévention, transports et mobilité, culture, sport et tourisme adapté, insertion et emploi, accès au droit et à la santé, communication et information.

Pour ce faire, le Département porte plusieurs démarches nouvelles : animation d'un réseau d'experts Innov'Age, organisation du Hacking silver camp, création de « Maisons des aînés ».

Le **Conseil Départemental du Haut-Rhin**, pour élaborer son nouveau schéma de l'autonomie, a mené une large concertation partenariale, qui a permis de dégager les six axes stratégiques retenus pour les cinq prochaines années : inclusion dans la société, prévention de la perte d'autonomie, soutien aux proches aidants, garantir une vie à domicile dans les meilleures conditions, accompagner l'évolution des établissements, conforter la logique de parcours et œuvrer à la fluidification. Les actions menées depuis plusieurs années s'inscrivent déjà dans ces objectifs : politique volontariste en matière d'hébergement temporaire et d'accueil de jour, développement d'un système d'information et de coordination numérique pour faciliter le travail des différents professionnels intervenants auprès d'une personne âgée à domicile. Par ailleurs, le Département du Haut-Rhin a fait le choix d'un accompagnement global pour les personnes retraitées, assuré par le Service Solidarité Seniors. Ce service polyvalent, qui s'adresse aux retraités et aux proches, a pour mission l'accueil, l'information, l'écoute et l'orientation dans les domaines tels que l'accès aux droits, la précarité, la vulnérabilité et la prévention de la maltraitance. Il a une mission spécifique tournée vers le maintien à domicile et c'est notamment dans ce cadre qu'il évalue les demandes de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, la pertinence des aides techniques individuelles ou les demandes d'adaptation du logement. Enfin l'accompagnement des personnes en situation complexe est assuré dans le cadre du service MAIA (méthode basée sur la concertation, le guichet intégré et la gestion de cas).

Dans les deux Départements, sont installés les **Conseils Départementaux de la citoyenneté et de l´autonomie (CDCA).** Le CDCA est l'instance consultative visant à permettre notamment aux représentants d'usagers personnes âgées et personnes en situation de handicap, d'être associés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en matière d'autonomie.

Dans chaque Département, est installée une **Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie**. Ce dispositif favorise la participation la plus large possible des différents partenaires et acteurs du territoire, qu'ils soient publics ou privés concourant au développement de missions ou d'actions en faveur de la prévention de la perte d'autonomie. Il a pour objectif de coordonner dans

chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune. La Conférence des Financeurs est présidée par le Président du Conseil Départemental. Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant en assure la vice-présidence. Au sein de la Conférence siègent des représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie, de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) via ses délégations locales, des fédérations des institutions de retraite complémentaire et des organismes régis par le code de la mutualité.

Concrètement, ce dispositif se traduit par le lancement d'appels à projets, s´adressant entre autres aux associations, acteurs publics et privés actifs dans le champ du bien vieillir. Ils, t peuvent déposer des actions collectives relevant entre autres des thématiques suivantes : activité physique, nutrition, mémoire, épanouissement personnel, initiation au numérique etc.

Ces actions sont financées par des fonds nationaux dont la gestion est confiée aux Départements.

Niveau local

L´ARS élabore conjointement avec les collectivités locales des **contrats locaux de santé** (CLS). Les CLS ont pour objectif de réduire les inégalités territoriales et sociales dans le domaine de la santé. Le sixième axe du CLS 2015-2020 de Strasbourg porte par exemple sur le parcours de santé des personnes âgées. Le CLS 2015-2020 de Mulhouse aborde également la problématique du bien-vieillir.

Le Conseil Départemental peut déléguer des compétences du domaine social aux **centres communaux/intercommunaux d´action sociale.** Ces derniers interviennent dans les domaines suivants : aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées et gestion d´établissements d´hébergements pour personnes âgées. Ils participent à l´instruction des demandes d´aide sociale et les transmets aux autorités décisionnelles compétentes.

Le **secteur associatif** joue un rôle prépondérant dans le domaine du bien-vieillir et est représenté à tous les niveaux.

Par ailleurs, il faut également prendre en compte les **acteurs financeurs**, et non pas seulement les acteurs institutionnels. Les **Mutuelles de Santé**, les **assurances complémentaires** et la **Caisse Nationale d´Assurance Vieillesse** participent également au financement des actions de prévention et de promotion de la santé. Au niveau régional, on retrouve la **Caisse d´Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT**). La CARSAT Alsace-Moselle développe par exemple des actions dans le domaine du bien-vieillir dans l´objectif de préserver une bonne santé aussi longtemps que possible. Afin d´assurer une qualité de vie, l´autonomie des seniors et la participation sociale, elle finance avec ses partenaires des activités collectives en forme d´ateliers, de forums ou de conférences.

Exemple de projets concrets au niveau communal : Bas-Rhin

Projets financés par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d´autonomie du Bas-Rhin

La **commune Schirrhein** a lancé en 2018 un projet d'envergure à destination des personnes de 60 ans et plus. L'objectif à terme est de créer un « lieu de vie pour les seniors » de la localité et de ces alentours. Cette structure proposera en journée des activités diverses et variées, adaptées aux seniors

qui pourront y venir librement pour une demi-journée, un jour complet ou plus selon leur envie. L'évolution démographique des seniors, les besoins, les loisirs, les attentes, l'isolement de certains, la préservation de leur mobilité sont autant de réflexions menées par la commune pour construire un projet contribuant au bien vieillir des habitants du village et de ceux du bassin de vie. Pour adapter le projet au plus près des attentes et besoins réels des citoyens concernés, une enquête intitulée « Qualité de vie des seniors de notre commune » a été réalisée en février 2019 auprès de toutes les personnes de 65 ans et plus de SCHIRRHEIN.

Par ailleurs, le Centre communal d'action social (CCAS) a lancé entre autre un projet de prévention de la chute chez les seniors vivant à domicile. Ce projet a obtenu des financements de la Conférence des financeurs du Bas-Rhin pour le maintien de l'autonomie. Les actions proposées visent à sensibiliser la population à la nécessité d´une prévention précoce pour le maintien de l´autonomie par la pratique régulière d'activités physiques adaptées et le recours à des aides techniques dès que le besoin émerge. Atour du sujet de la prévention de la mémoire, des ateliers de « Sport cérébral - Comment muscler son cerveau » ont débuté en 2019.

Le projet « **Favoriser le lien social des personnes âgées pour prévenir la perte d´autonomie** », porté par **l´IREPS Grand Est** (antenne Alsace) a pour objectif de prévenir la perte d´autonomie des seniors en favorisant le maintien dans un lien social favorable à la santé. Il permet de favoriser l´accès aux séniors aux diverses activités culturelles et loisirs disponibles sur leur territoire. Après une expérimentation débutée en 2016 sur plusieurs quartiers strasbourgeois, le projet a pour vocation de s´étendre à un territoire périurbain pour l'année 2019 (Eurométropole), et à un territoire rural pour l'année 2019. Le public cible est constitué des personnes en fin de carrière professionnelle, en début et en pleine période de retraite, c'est-à-dire âgées de 55 à 75 ans. Le projet prévoit, dans un premier temps, d'identifier des « RelaiS Seniors », c'est-à-dire des personnes également âgées de plus de 55 ans choisies pour leurs connaissances du milieu associatif et du territoire. Elles seront engagées de façon bénévole et bénéficieront d'un accompagnement et de temps de formation pour l'accomplissement de leurs missions. La contribution de ces RelaiS Seniors d'une part, et le partenariat renforcé avec des structures locales déjà existantes d'autre part, permettront de :

- réaliser un état des lieux de l'offre d'activités et des ressources sur le territoire ;
- évaluer la participation des personnes âgées à ces activités ;
- mettre en place des activités innovantes répondant aux attentes de ce public.

<u>Exemple de projets concrets au niveau communal : Haut-Rhin</u>

La ville de **Mulhouse** a adhéré au réseau francophone des villes amies des ainés en 2015. Sur la base d'un diagnostic participatif réalisé auprès des seniors et des acteurs de quartier en 2016 et 2017, Mulhouse a choisi différents axes d´actions en direction des seniors. La prévention et la promotion de la santé font partie intégrante de ce plan d'action. On peut par exemple évoquer les projets suivants :

- « Me sentir bien et en sécurité dans ma ville » organisé avec un collectif d´acteurs et proposé semestriellement dans un quartier mulhousien différent. Ces réunions visent à sensibiliser les personnes âgées et à leur donner des conseils pour lutter contre les incivilités et se sentir davantage en sécurité.

- Un festival d'animations culinaires pour lutter contre la dénutrition des seniors : Silver fourchette, subventionnée par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Haut-Rhin, est une association nationale qui décline des actions dans les territoires partenaires. Elle propose notamment des ateliers pédagogiques autour de l´alimentation. À titre d'exemple, les seniors peuvent profiter d´une visite au marché, y faire leurs courses avec une diététicienne-nutritionniste et les mettre en pratique lors de la réalisation de recettes adaptées. Un autre atelier est organisé avec le Conseil des Jeunes de la ville et a pour objectif de renforcer l´aspect intergénérationnel.
- L´action « Et si on sortait ? » qui vise à lutter contre l´isolement des seniors grâce à un accompagnement individualisé proposé par le Conseil des Jeunes de la ville. Cette action intergénérationnelle favorise également la pratique culturelle (concerts et spectacle, activités de loisirs …).

La démarche « Ville amie des ainés » dépasse le domaine de la prévention. Un axe est par exemple consacré à la participation citoyenne, d'autres mettent le focus sur la mobilité/le transport, l´information/la communication et l´accès aux loisirs. Par ailleurs, l´accès numérique est également un point essentiel. La ville de Mulhouse a créé un réseau Internet pour tous et a publié un guide d´accès, d´accompagnement et de formation. La mairie propose des points d´accès public à internet avec un accompagnement destiné aux personnes les plus éloignées du numérique.

La commune finance la majorité des actions. En 2018, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d´autonomie a également soutenu deux actions : « les ateliers pédagogiques Pieds, tram, bus » pour faciliter les déplacements des seniors dans la ville et « la clé des P@api » pour lutter contre la fracture numérique.

2.3 Suisse

Le cadre national pour les stratégies, mesures et programmes dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé est mis en œuvre par la Confédération et les cantons. Ils font partie d'un cadre national de politiques de santé. La répartition des compétences pour la prévention et la promotion de la santé en Suisse est la suivante :

- Niveau national : L'Office fédéral pour la santé publique est responsable pour le cadre général.
- Niveau cantonal : Les cantons mettent en œuvre le cadre juridique et le contenu (lois de santé explicites et générales, concepts d'âge, recommandations). Ils priorisent la promotion de la santé et la prévention lors des programmes de législatures.
- Promotion Santé Suisse (organisation privée) : Planification des programmes d'actions cantonaux pour la promotion de la santé de personnes âgées.
- Acteurs nationaux, ligues, organisations d'entraide : Soutien des cantons et de Promotion Santé Suisse.

Niveau national

Les stratégies et programmes mis en œuvre en Suisse par le niveau national dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé pour les personnes âgées font partie du cadre d´action de la politique de santé **« Santé 2020 ».** Ces stratégies englobent tous les aspects de santé publique et concernent les champs d´actions suivants :

- Qualité de vie ;
- Egalité des chances ;
- Qualité des soins ;
- Transparence.

Deux stratégies nationales donnent le cadre pour les mesures dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé :

- **La stratégie nationale en matière de démence 2014-2019** : La Confédération et les cantons définissent les objectifs, afin d´améliorer la qualité de vie des personnes concernées, de décharger les personnes aidantes et de garantir la qualité des soins.
- **La stratégie nationale Prévention de maladies non-transmissibles (NCD)** : Cette stratégie vise à assurer la coordination entre Confédération, cantons, organisations non-gouvernementales et les prestataires de soins, afin de pouvoir utiliser les ressources disponibles de manière ciblée. Par ailleurs, elle fixe des objectifs, des modalités d'action et des mesures pour l´amélioration des compétences de la population en matière de santé. Un plan de mesures a été élaboré pour les années 2017-2024. Deux axes d'intervention concernent spécifiquement les personnes âgées, à savoir les axes d'intervention « Promotion de la santé et prévention destinées à la population » et « Prévention dans le domaine des soins ». Ce dernier comprend notamment un « Plan d´action pour les proches aidants » qui intègre un programme de promotion « Offres visant à soulager les proches aidants 2017-2020 ».

Organisations privées

La fondation privée **« Promotion Santé Suisse »** coordonne et évalue les mesures nationales concernant la promotion de la santé. Elle est portée par les cantons et les assureurs maladie.

Promotion Santé Suisse propose des fonds pour encourager des projets :

- Les programmes d´action cantonaux soutiennent des projets dans les domaines alimentation, activité physique et santé psychique. Pour le groupe cible « Personnes âgées », les idées de projets peuvent être déposées dans deux modules : « Innovation et multiplication » (max 60 000 CHF par demande) et « Offres ayant fait leurs preuves » (max 50 000 CHF par demande), sous certaines conditions.
- Le financement de projets autour du sujet « Prévention dans le domaine des soins » (2018-2024) s´inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention des maladies non-transmissibles et poursuit l´objectif de renforcer la qualité de vie et l´autonomie des patients et de réduire la demande de soins.

Le centre de compétences national pour le développement et la mise en œuvre de mesures de santé publique **RADIX** met en œuvre une politique de promotion de la santé pour personnes âgées centrée sur les communes. Cette politique repose sur le constat que plus on atteint un âge avancé, plus notre vie se concentre sur notre commune et notre logement, et que c'est donc au niveau de la commune qu'il faut intervenir. Concrètement, cette politique du « Vieillissement actif » englobe le soutien à la responsabilité individuelle, la promotion d´un environnement prenant en compte les droits et besoins des ainés ainsi que des solidarités intergénérationnelles. Les missions de RADIX sont fixées par la Confédération et les cantons, ainsi que des organisations privées, des entreprises et Promotion Santé Suisse.

CURAVIVA Suisse, association nationale des homes et institutions sociales, a développé un modèle d´habitat et de soins 2030 pour personnes âgées de plus de 80 ans. Dans ce modèle, les institutions médico-sociales pour personnes âgées sont conçues comme des entreprises de services décentralisées et orientées sur l'espace social, permettant aux personnes âgées de continuer à vivre de manière autonome dans l´environnement qu´elles privilégient.

Niveau cantonal

1. Canton de Bâle-Campagne

Le canton s'est doté d'un service dédié aux personnes âgées (***Abteilung Alter***) qui établit les conditions cadre de l´offre de la santé des personnes âgées, définit les normes dans le domaine du vieillissement pour les communes et conseille ces dernières. Les missions du service englobent également la mise en œuvre des normes fédérales, concernant par exemple le calcul des coûts de soins. Le service collabore étroitement avec les communes, les prestataires et d´autres organisations impliquées.

Les acteurs de la politique des personnes âgées sont :

- L´association *Basellandschaftlicher Gemeinden*
- Curaviva Bâle-Campagne
- Spitex Bâle-Campagne

- Le Croix rouge Bâle-Campagne
- Pro Senectute des deux Bâle
- L´association régionale „physioswiss“ des deux Bâle
- *IGSBL Interessengemeinschaft Senioren* Bâle-Campagne

Pour la promotion de la santé des personnes âgées, le canton a adopté la stratégie « Vieillir – concevoir ensemble » (*Leitbild « **Älter werden – gemeinsam gestalten** »).* Cette stratégie comprend des mesures concernant l´alimentation, l´activité physique et la santé psychique qui sont financées dans le cadre du programme d´action cantonal de promotion Santé Suisse évoqué précédemment. La stratégie intègre des objectifs et des mesures relatives à la promotion de la santé et à la prévention :

- Les seniors participent, à travers un comportement préventif et favorable à la santé, à la préservation de leur mobilité individuelle, de leur agilité et de leur autonomie quotidienne le plus longtemps possible ;
- Si des contraintes liées à l´âge apparaissent, les seniors trouvent accès à des aides adaptées et obtiennent un soutien ciblé ;
- Les seniors trouvent au sein de leur commune ou région des offres relatives à la promotion de la santé et à la prévention ;
- Il existe des offres ciblées pour les personnes présentant des besoins particuliers (handicap, langue…) ;
- L´accès à une prise en charge médicale et urgente est assuré.

2. Canton de Bâle-Ville

<u>Politique pour personnes âgées de Bâle-Ville – Partenariat entre les organisations de seniors et le canton</u>

Le forum 55+ est en premier lieu un forum d'échange entre les organisations de seniors, représentées par l'association 55+ *Basler Seniorenkonferenz*, et les administrations du canton de Bâle-Ville, représentées par le département de santé. Des experts thématiques issus des services compétents de l'administration cantonale participent également au forum. L'association 55+ fédère plusieurs organisations de séniors. L'objectif est d'associer les seniors dans les processus décisionnels les concernant. La politique pour personnes âgées du canton s'appuie sur la « stratégie Basel 55 + » (*Leitlinien* 55+). Cette stratégie consiste en des recommandations sur les mesures concrètes à prévoir et les partenaires à impliquer dans la mise en œuvre. Les recommandations sont structurées en dix thématiques. Les conditions concrètes de mise en œuvre des mesures sont affinées/redéfinies grâce aux réunions de réseau et aux sondages adressés à la population. Les recommandations n'ont pas de caractère obligatoire et ne sont pas opposables. L'un des volets de la stratégie porte sur la thématique Promotion de la santé et prévention :

- Le canton protège et encourage la santé des personnes âgées pour le maintien de l'autonomie ;
- Il met en œuvre des actions de promotion de santé spécifiques aux seniors et accessibles le plus tôt possible avec un focus sur l'activité physique, la musculation, l'alimentation et la santé psychique ;
- Il relève le défi des maladies chroniques ;

- Les offres destinées aux seniors doivent être facilement accessibles pour toutes les personnes concernées.

Le département de santé est responsable pour la mise en œuvre des recommandations, dans le cadre du programme cantonal « Âge et santé » (*Alter und Gesundheit*) mis en place en 2008.

Programme cantonal « Âge et santé »

Le programme cantonal « Âge et santé », élaboré par le département de santé, existe depuis 2008. Dans un contexte dans lequel la majorité des personnes souhaite rester autonome le plus longtemps possible, la vision du programme cantonale est la suivante : les seniors de Bâle doivent pourvoir vivre en autonomie et mentalement en bonne santé aussi longtemps que possible, il faut éviter les entrées en EHPAD précoces et réduire les inégalités en matière de santé afin de réduire les coûts de soins et de soins de longue durée. Afin d'encourager la santé et la qualité de vie, les offres et informations doivent être adaptés et accessibles. Un nombre réduit de bons projets est privilégié par rapport à de nombreux petits projets.

Depuis 2018, le service Prévention collabore avec Promotion Santé Suisse pour la mise en œuvre du programme. Dans ce cadre, le module portant sur l'alimentation et l'activité physique des personnes âgées ainsi que celui portant sur la santé psychique des seniors ont été intégrés dans le programme.

Les responsables du programme se concertent régulièrement avec le responsable du forum 55+ et les représentants de l'association 55+. Par ailleurs, des réunions sont organisées avec des acteurs du domaine âge et santé. Les multiplicateurs les plus importants sont les rencontres de quartiers, les pharmacies, les médecins généralistes, les kinésithérapeutes, les EHPAD et les hôpitaux.

3. Canton d'Argovie

Les principes généraux de la politique pour personnes âgées sont mis en œuvre au sein du **service « Âge »** du service social cantonal. Les principes généraux ont été élaborés conjointement avec le forum pour les questions relatives à l´âge et se basent sur quatre perspectives : « Qualité – autonomie – participation – équité intergénérationnelle ». Les objectifs et mesures sont développés avec des prestataires professionnels (Pro Senectute Argovie, Services d'aide et de soins à domicile, EHPAD, médecins), des bénévoles (Association de femmes ou de sports) et des seniors. Un plan de mesures définit les priorités et le calendrier.

La thématique de la prévention de la santé des seniors fait partie de thématiques transversales comme les proches aidants, la démence ou la santé mentale.

4. Canton de Soleure

Le **service pour la sécurité sociale** du département de l´intérieur est responsable de la prévention et de la promotion de la santé. Il met en œuvre des projets dans les domaines alimentation, activité physique et santé mentale. Par ailleurs, Pro Senectute Soleure gère pour le compte du canton le point de coordination sur l´âge (*Koordinationsstelle Alter*), qui propose des prestations dans les domaines suivants :

- Conseil et soutien des communes et des institutions sociales ;

- Promotion et accompagnement de projets autour du sujet du vieillissement, de la culture de l´âge, et de la participation des personnes âgées, dont les projets sur les relations intergénérationnelles ;
- Information, mise en réseaux et communication ;
- Vieillir en bonne santé : rester actif et en bonne santé, démence/trou de mémoire, proches aidants.

Le point de coordination est entre autre responsable du réseau AI´SO – Vieillir dans le canton Soleure. Ce réseau encourage la mise en réseau des acteurs dans le domaine du bien-vieillir et représente les intérêts relatifs à l´âge.

5. Canton du Jura

La prévention et de la promotion de la santé auprès des séniors dans le canton du Jura s'inscrit principalement dans le programme d'action cantonal (PAC) alimentation, activité physique et santé psychique, co-financé par la Promotion Santé Suisse et le Canton. Ce programme (2018 à 2021) est porté et mis en œuvre par la Fondation O2, centre de compétence, de développement et de gestion de projets dans les domaines de la prévention, la promotion de la santé et le développement durable.

Différents partenaires constituent le réseau d'acteurs de ce programme, parmi lesquels :

- Pro senectute Arc jurassien ;
- La Fondation pour l'aide et les soins à domicile ;
- Le Réseau Proches aidants Jura ;
- Curaviva Jura.

Le programme développe des mesures en s'appuyant sur des projets tels que le label « Commune en santé ». Développé par « Promotion Santé Valais » et disponible dans plusieurs cantons, ce label est géré par la Fondation O2 et a pour objectif d´inventorier toutes les mesures de promotion de la santé existant sur un territoire communal et d'apporter conseil pour agir davantage en faveur de la santé des habitants. Le RIO, réseau d'orientation et d'information de la personne âgée, constitué en 2019, permet à terme de créer des synergies avec la prévention et promotion de la santé des séniors.
Depuis 2019 également la Fondation O2 développe le programme VIA de prévention des chutes en collaboration avec d'autres cantons suisses alémaniques. Elle met ainsi en œuvre plusieurs programmes soutenus par Promotion Santé Suisse : via les Programmes d'actions cantonaux seniors (alimentation, activité physique et santé mentale) ainsi que le programme de prévention dans le domaine des soins (VIA).

Le canton du Jura est également partenaire de la campagne latine de promotion de la santé mentale au sens large, autour du site www.santepsy.ch, géré par les cantons latins et la CORAASP (Coordination Romande des associations d'Action pour la Santé Psychique).

La promotion de la santé des seniors a toujours fait partie des politiques publiques de la santé publique, avant même l'apparition des PAC, en partenariat avec différents acteurs sur les thèmes par exemple :

- Prévention des chutes ;
- Visites préventives ;
- Sensibilisation à la malnutrition (in frigo veritas) ;

- Prévention de la maltraitance chez les aînés ;
- Promotion de la bientraitance ;
- Programmes de proches aidants.

Exemple de projets concrets au niveau communal : Bâle-Campagne

Dans le cadre de sa « **stratégie pour l´âge** » (*Altersleitbild*) de 2015, la commune de Münchenstein (Canton de Bâle-Campagne) poursuit l´objectif de mettre en réseau les offres dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention et de promouvoir des activités physiques pour personnes âgées. Afin de réaliser ces objectifs, la commune encourage des groupes et associations existants qui permettent aux seniors d´entretenir des contacts sociaux. La commune travaille conjointement avec des prestataires comme les Spitex, les centres de soins et les médecins généralistes. Par ailleurs, les personnes âgées peuvent être sensibilisées afin de prendre plus de responsabilités quant à leur état de santé.

Le service de coordination « Âge » (*Koordinationsstelle Alter*) est responsable pour la mise en œuvre. Il assure un conseil gratuit concernant les offres de soutien pour seniors et leurs proches aidants, autant dans le domaine ambulatoire qu´hospitalier. Le service de coordination organise régulièrement des manifestations autour du sujet « Vieillesse ».

Dans le cadre de la « stratégie pour l'âge » a été mis en place le conseil des seniors (*Seniorenrat*). Il s'agit d'un groupe de travail qui agit en tant que point de contact pour personnes âgées sous la devise « Aider, Concevoir, Participer ». Il initie des activités et projets et transmet des propositions au niveau politique. Il agit donc en tant que charnière entre la population, les autorités publiques et le niveau politique.

Le financement est assuré entièrement par la commune. A long terme, un soutien financier pourrait être demandé, par exemple auprès de Promotion Santé Suisse.

3. Annexe 1 : Liste des personnes ayant participé à l'élaboration du document

Nom /Name	Organisation /Institution
Bonnin Madeleine	Ville de Mulhouse
Cenefels Erika	Agence régionale de santé Grand-Est
Chiquet Laura	Service de la santé publique Jura
Christophe Edith	Agence régionale de santé Grand-Est
Dussap Anne	TRISAN
Faessel Cécile	Conseil Départemental Haut-Rhin
Fischer Christian	Conseil Départemental Haut-Rhin
Gäng Anita	Landratsamt Karlsruhe
Halter Martine	Ville de Schirrhein
Hipp Ellen	Landratsamt Lörrach
Jacques Lucien	Conseil Départemental Bas-Rhin
Karpf Christina	Gesundheitsdepartement Basel-Stadt
Kassa Lydia	TRISAN
Koehren Véronique	Conseil Départemental Bas-Rhin
Lavoue Sébastien	Conseil Départemental Haut-Rhin
Léobold Cindy	Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Grand-Est
Liesenfeld (Dr.) Christine	Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit und Demografie Rheinland-Pfalz
Manitz Christian	Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit und Demografie Rheinland-Pfalz
Mathieu Stéphane	Conseil Départemental Haut-Rhin
Meneghini Manuela	Amt für Soziale Sicherung Solothurn

Mochel-Wirth Carole	Conseil Départemental Haut-Rhin
Oberle Marion	Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Grand-Est
Pradier Eddie	TRISAN
Renz (Dr.) Irène	Amt für Gesundheit Basel-Land
Sammet Torben	Landesgesundheitsamt Baden-Württemberg
Sanchez-Brischoux Maud	Conseil Départemental Bas-Rhin
Schedel Christina	Landratsamt Karlsruhe
Spindler Anais	Conseil Départemental Bas-Rhin
Vögele Christine	Departement Gesundheit und Soziales Aargau
Zihlmann Isabel	Public Health Schweiz

KONTAKT // CONTACT

TRISAN / Euro-Institut
Rehfusplatz 11 / D-77694 Kehl
trisan@trisan.org / +49 7851 7407 38 / **www.trisan.org**

TRISAN

Das Projekt TRISAN wurde von der deutsch-französisch-schweizerischen Oberrhein-konferenz ins Leben gerufen und wird im Rahmen des Programms INTERREG V A Oberrhein kofinanziert. Getragen wird es vom Euro-Institut, welches auf Fortbildung, Projekt-begleitung und Beratung im Bereich der grenzüberschreitendenden Zusammenarbeit spezialisiert ist. Eine Kofinanzierung erhält es ebenfalls von den Gesundheitsverwaltungen am Oberrhein.

TRISAN

Trisan est un projet initié par la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur cofinancé dans le cadre du programme Interreg V A Rhin supérieur. Il est porté par et basé à l'Euro-Institut, Institut pour la coopération transfrontalière spécialisé dans la formation, l'accompagnement et le conseil des projets transfrontaliers. Il est également cofinancé par les administrations en charge de la santé dans le Rhin supérieur.

Fonds européen de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)

Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt